



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 7 avril 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
30 mars 2011

Date d'affichage
31 mars 2011

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service urbanisme – Acquisition
propriété section AO n°69.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le sept avril deux mille onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges,

Procurations :

FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absente :

CHASTAIGNET Elisabeth

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la commune a en projet l'élargissement de la voie dénommée passage Saint-Antoine afin de la sécuriser. Pour cela, il est nécessaire de démolir deux bâtiments qui se situent entre la rue de la République et le faubourg Saint-Antoine (cf. plan).

En 2000, la commune a acquis une première propriété cadastrée section AO n° 68, sise 1 faubourg Saint-Antoine, qui appartenait à la famille MARTIN. Aujourd'hui, la 2^{ème} propriété, cadastrée section AO n° 69 appartenant aux consorts LANZA est proposée à la vente. Cet immeuble d'une superficie de 52 m² est élevé de deux étages sur rez-de-chaussée. Cette acquisition permettrait à la commune de concrétiser le projet d'élargissement du carrefour.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 21 décembre 2000 et modifié,

Vu l'avis des domaines du 9 mars 2011,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir la propriété cadastrée section AO n° 69 appartenant aux consorts LANZA pour mener à bien le projet d'agrandissement du passage Saint Antoine qui permettra de sécuriser le cheminement des piétons et la circulation automobile,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

DECIDE

- ✓ D'autoriser monsieur le maire à acquérir la propriété cadastrée section AO n°69, sise 4, faubourg Saint Antoine, appartenant aux consorts LANZA pour un montant de 215 000 euros.
- ✓ D'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

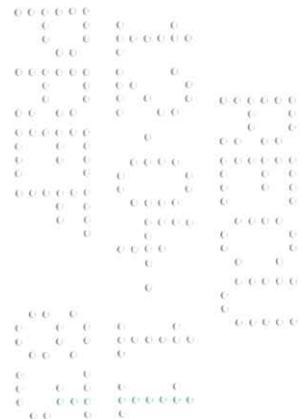
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,
Docteur André GARRON



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 AVR. 2011
et publication ou notification du 14 AVR. 2011





N° 7300

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Mod. A



Service France Domaine
171, Avenue de Vert Coteau
B.P. 127
83071 TOULON CEDEX

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code du Domaine de l'Etat)

(Article R 4 du décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

N° 2011-130V0246

Enquêteur : **Virginie WEBER**
Téléphone : 04.94.03.95.55
Télécopie : 04.94.03.95.45
Mél : virginie.weber@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous.

*Amenagement
18/03/2011
No*

ACQUISITION AMIABLE

1. Service consultant : **COMMUNE DE SOLLIES-PONT**
26 avenue du 6^{ème} R.T.S.
83210 SOLLIES-PONT

Vos références : 225/2011/PST/SU/BF/FM/MM
Affaire suivie par : Michèle MOLITOR

2. Date de la consultation : Le : 27 janvier 2011
Reçue le : 2 février 2011
Complétée le : 7 mars 2011

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Projet d'acquisition, par le consultant, d'une maison de village concernée par le droit de préemption urbain renforcé.

4. Propriétaire présumé : **Indivision LANZA**

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Solliès-Pont

Cadastre – Superficie :

Section	Parcelle	Superficie (ha a ca)	Lieu-dit	Observations
AO	69	00 00 52	4 faubourg Saint Antoine	Maison de village

Nature – Situation :

Au 4 faubourg Saint Antoine, au cœur de l'agglomération, une parcelle de forme sensiblement rectangulaire supporte une maison de village élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et comprenant :

⇒ au rez-de-chaussée : une cuisine équipée, un garage transformé en pièce de vie et buanderie, un WC ;

⇒ au 1^{er} étage : deux chambres, dont une avec salle de bains attenante avec douche, WC et lavabo, moquette au sol dans les chambres, et toilettes dans le couloir et l'escalier, huisseries bois, radiateurs en fonte, ainsi qu'un petit débarras sous l'escalier ;

⇒ au 2^{ème} étage : une salle à manger avec terrasse, carrelage récent au sol, climatisation, fenêtres PVC, un petit coin cuisine équipée, une chambre avec placard mural, une salle de bains avec douche, lavabo et WC séparé.

Le bien est dans un état d'entretien et de conservation correct, avec quelques fissures aux murs, et l'électricité n'est pas aux normes (sous baguette ou fils apparents). La surface habitable totale s'élève à environ 127 m² (superficie cadastrale, sous réserve de mesurage).

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Au POS de la commune de Solliès-Pont, le bien est situé en zone UAi, zone concernée par le droit de préemption urbain renforcé. Il s'agit d'une zone à caractère central d'habitat de services et d'activités commerciales, d'hôtels et de bureaux où les bâtiments sont construits en ordre continu. La hauteur maximale des constructions ne peut dépasser 12 mètres. Le COS est non fixé.

6. Origine de propriété : Sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative : Estimation libre de toute location ou occupation.

8. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale actuelle du bien peut être estimée à : **215 000 €.**

9. Observations particulières :

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an,

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A Toulon, le 9 mars 2011

*Pour le Directeur Départemental des Finances
Publiques, et par délégation*

L'Inspecteur,



Virginie WEBER

